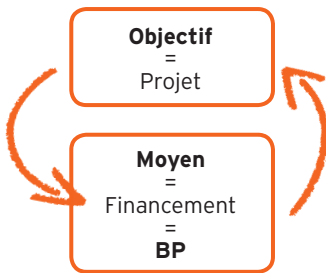


Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel (BP) n'a pas d'utilité sans projet, et inversement un projet seul compromet le projet. Pour un projet réussi, projet et BP sont indissociables. Besoin d'un peu plus d'explications ?

Un outil d'aide à la réalisation de projets

Il n'y a pas de projet sans argent, pas d'argent sans comptabilité, pas de comptabilité sans budget prévisionnel écrit. Le BP doit refléter l'analyse des besoins et des ressources capitalisées ou à réunir pour les satisfaire. C'est un outil primordial pour aider à faire preuve de réalisme : faire des choix, revoir à la baisse ses exigences et adapter ses projets aux moyens humains et financiers mis à disposition.



Partenaires et financeurs se basent sur le BP pour juger du sérieux et de la rigueur de la démarche.

Un outil de suivi et de contrôle pour tous

Le BP doit refléter fidèlement l'état des dépenses et des recettes projetées à une date précise. Il évolue avec le projet. C'est un outil vivant qu'il faut constamment réactualiser et réinterroger. Tout écart entre les dépenses et les recettes doit pouvoir s'expliquer et nécessite une modification du budget. Ainsi, on garde une maîtrise constante de son projet en restant dans son budget (dépenses=recettes).

Un BP annuel à l'équilibre

Le BP se présente en deux colonnes :

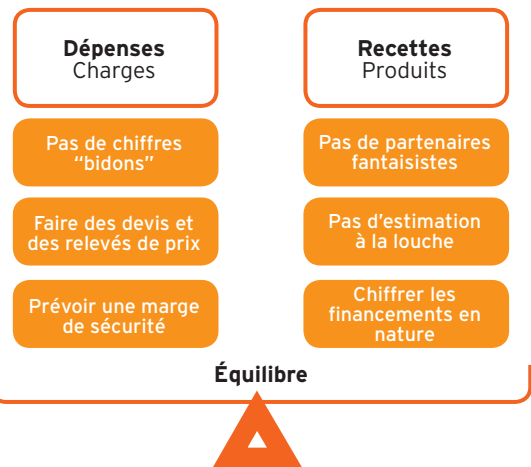
- **Charges** : chiffrer d'abord l'intégralité des envies le plus précisément possible. Au-delà des frais d'activités, ne pas oublier les dépenses de formation des responsables, d'utilisation du matériel (amortissement), une partie de la facture d'électricité du local...
- **Produits** : faire un état réaliste des recettes escomptées. Ne pas équilibrer le budget en optimisant des ventes (nombre de participants peu connus...). Se renseigner longtemps à l'avance sur les aides que peuvent apporter les partenaires (subventions).

Bénéfice et déficit de l'année précédente : ne pas les reporter dans les produits ou les charges de l'année N ; le BP se travaille sur un exercice d'un an, sans reprise des années antérieures !

Faut-il valoriser bénévolat et prestations en nature ? On peut estimer la valeur du temps de travail exécuté par les bénévoles et l'inscrire en produits (recettes immatérielles apportées par les adhérents) et en charges (coût immatériel des prestations fournies). Chez les EEDF, le bénévolat est le fondement de notre action, alors montrons-le ! Il est conseillé toutefois de bien distinguer ce poste des flux réels d'argent.

Que faire en cas d'une difficulté momentanée de trésorerie ? Ne pas attendre d'être à découvert, c'est INTERDIT. Prévenir suffisamment tôt le RAFT (et le Trésorier régional).

Acheter ou louer du matériel amortissable ? Acheter permet de négocier le prix et de rester libre de revendre à tout moment. C'est aussi s'obliger à amortir, donc



augmenter les charges. Louer évite de mobiliser des fonds et de prévoir de l'amortissement. Mais des locations seront à payer (inscrites en charges de fonctionnement). Tout s'apprécie en fonction des coûts totaux (dont la valeur de rachat) et des moyens.

Ne pas hésiter à demander de l'aide, des conseils et des supports au RAFT de ton territoire !

LE SAVAIS-TU ?!

Contrairement aux idées reçues, une association à but non lucratif a le droit de faire des bénéfices ; simplement, ceux-ci ne peuvent être distribués aux adhérents et doivent profiter à la seule association. Cet argent disponible permet de faire face aux mauvaises surprises à venir et/ou de financer de nouveaux projets.